



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026/19

CREATION DU POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Date de la convocation :
Samedi 4 avril 2026

Le **vendredi 10 avril 2026 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **27**

Nombre de conseillers
en exercice : **27**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POZZO DI BORGO, M BONARDI, Mme POGGI, *adjoints au Maire*, Mme MARI, M. GONZALEZ, Mme AVOLIO, M. MORETTI, Mme FONTAINE, M. DEFENDINI, Mme CASASOPRANA, M. ALESANDRI, M. ROGLIANO, Mme PERI, M. BENARD, Mme MEZZACQUI, M. GUITERA, Mme PIETRI, Mme ROYER-FANTONI, M. COUSIN, *conseillers municipaux*.

Nombre de membres
présents : **22**

Nombre de votants : **24**

ETAIT REPRESENTE : Mme MARCAGGI (donne procuration à Mme MEZZACQUI), M. CASALONGA (donne procuration à M. COUSIN), *conseillers municipaux*.

Quorum : **14**

ETAIT ABSENT : M. MERY, adjoint au maire, Mme FERRANDO, Mme GABRIEL-REGIS, *conseillères municipales*.

Secrétaire de séance :
MME LISE VALAT

L'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Maire de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions et sous responsabilité à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal.

Il est proposé de créer un poste de conseiller municipal délégué en vue d'assurer la gestion environnementale, la prévention des risques et la gestion du matériel de festivité et les travaux de régie et de voirie.

Il sera chargé :

- du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de prévention des risques présents sur le territoire communal (incendie, feux de forêt, inondations, mouvement de terrain ...) et autres plans de secours ;
- du suivi de la gestion des zones protégées sises sur le territoire communal (Natura 2000, ZNIEFF) ;
- du suivi du déploiement de la collecte sélective au porte à porte ;
- de l'installation de point d'apport volontaire ;
- du repérage des dépôts sauvage ;
- du suivi de l'application de la réglementation en matière de débroussaillage ;
- du suivi des travaux en régie ;
- du suivi de la gestion du matériel de festivité.



DECISION

**le Conseil Municipal,
sur exposé de Madame Marie-Jeanne Defranchi,**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-18 ;

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 30 mars 2026,

PROCEDE à la création un poste de conseiller municipal délégué dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE

Par 24 voix Pour 4 abstentions.

Abstentions : Véronique Pietri, Christophe Casalonga, Pascale Royer-Fantoni, Jean-Noël Cousin.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Secrétaire de séance
Lise VALAT**

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**